

SAINTE AGATHE DES MONT

Ici bat le cœur des Laurentides

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE ET DU GREFFE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-M-405 CONCERNANT LES MODALITÉS D'ACCÈS ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC DES SABLES

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de la séance tenue le 18 mars 2025, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- *Règlement numéro 2025-M-405 concernant les modalités d'accès et la protection de l'environnement du lac des Sables.*

Le présent règlement a pour objet :

- De préserver le lac des Sables;
- De réglementer le lavage des bateaux ainsi que d'imposer une vignette aux plaisanciers afin d'assurer la protection du lac des Sables.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance – 18 mars 2025 » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 26 mars 2025.

Anny Després, greffière adjointe